

Procès-verbal du conseil municipal

du 18 novembre 2024



L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit novembre à dix-neuf heures, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Norbert SAMAMA, Maire du POULIGUEN, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 12 novembre 2024.

Présents : M. Norbert SAMAMA, Maire ; Mme Fabienne LE HÉNO, M. Hervé HOGOMMAT, Mme Erika ETIENNE, M. Didier BRULÉ, M. Raphaël THIOLLIER, Mme Anne-Laure COBRAL de DIEULEVEULT, M. Frédéric DOUNONT, M. Alain GUICHARD, M. Patrick GUÉGUEN, M. Philippe DELAVERGNE, M. Pierre-André LARIVIÈRE, Mme Réjane DOUNONT, M. Cyrille CARON, Mme Amélie FRÉCHINIÉ, M. Alain DORÉ, Mme Christine MAITZNER, M. Bruno de SAINT SALVY, Mme Stéphanie LUSSIGNOL-VOUGE, Mme Valérie GANTHIER, M. Nicolas PALLIER.

Absents excusés :

Mme Marion LALOUE, *ayant donné pouvoir à Mme Réjane DOUNONT*
M. Jean-Loup CHATELLIER

Mme Claudine BOURGEOIS,, *ayant donné pouvoir à M. Hervé HOGOMMAT*
Mme Armelle SAMZUN, *ayant donné pouvoir à Mme Amélie FRECHINIÉ*
Mme Manon JAOUEN-FREDOU, *ayant donné pouvoir à M. Didier BRULÉ*
M. Yves LE LEUCH, *ayant donné pouvoir à M. Bruno de SAINT SALVY*

Assistaient également à la réunion :

M. Hervé SABAROTS, Directeur Général des Services
M. Guillaume BUCHANIEK, Directeur des Services Techniques

L'assemblée a choisi, en son sein, comme secrétaire, Mme Anne-Laure COBRAL de DIEULEVEULT, fonction qu'elle a acceptée.

Nombre de conseillers en exercice : 27 Membres Présents : 21 Ayant donné procuration : 5 Nombre de Votants : 26
--

Ordre du jour

1. Achat de Vêtement de travail, Chaussures et E.P.I. et location-entretien de vêtements
2. Modification des règlements des structures petite enfance, enfance, jeunesse
3. Création d'un emploi permanent (catégorie A) – Budget Ville
4. Création de 2 emplois à temps non complet – Budget crèche
5. Réhabilitation des sanitaires publics communaux
6. Amortissement des immobilisations
7. Correction passif

8. Décisions modificatives
9. Restructuration multi-accueil Les Bigorneaux.
Actualisation de l'autorisation de programme et des crédits de paiements.
10. Contrat de mixité sociale 2023-2025 entre la Ville, l'Etat et Cap Atlantique – Adaptation des objectifs SRU - **REPORTÉE**
11. Lancement de la procédure pour la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
12. Approbation et signature – Avenant n°1 à la convention d'action foncière entre l'Etablissement Public Foncier de Loire-Atlantique et la Commune du Pouliguen – Avenue Llantwit Major
13. CAP ATLANTIQUE : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public des équipements aquatiques pour l'exercice 2023
14. CAP ATLANTIQUE : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des DECHETS pour l'exercice 2023
15. CAP ATLANTIQUE : Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau, de l'assainissement collectif et non collectif pour l'exercice 2023.

M. le Maire informe l'assemblée que l'approbation du procès-verbal du conseil municipal du 30 septembre 2024 est reportée au conseil municipal suivant, en raison des différentes remarques faites par mail le 17 novembre 2024 par le groupe « Ensemble pour le Pouliguen ».

M. le Maire propose de présenter désormais une version édulcorée, l'intégralité du Conseil municipal étant visionnable sur le site de la commune.

1- Achat de Vêtement de travail, Chaussures et E.P.I. et location-entretien de vêtements.

Lecture de la délibération par son rapporteur, M. GUICHARD. (voir délibération)

M. DORÉ indique que pour l'entretien, la commune aurait pu choisir de travailler avec des ESAT. La délibération manque également de précision quant au nettoyage des vêtements de la police. Le groupe Ensemble pour le Pouliguen votera abstention pour ces raisons.

M. le Maire rappelle qu'aucun membre de l'équipe de M. Doré n'était présent en commission d'appel d'offres et que la commune est soumise à une procédure de mise en concurrence et qu'elle ne peut pas par conséquent décider de faire travailler les ESAT s'ils ne soumettent pas leur candidature.

Concernant les vêtements de police, les agents disposent dans leur vestiaire d'un lave-linge.

M. Guichard précise que la délibération est bien passée en commission Cadre de vie..

Délibération adoptée à la majorité absolue, 5 abstentions (M. Alain DORÉ, Mme Christine MAITZNER, M. Bruno de SAINT SALVY, Mme Stéphanie LUSSIGNOL-VOUGE, M. Yves LE LEUCH)

2- Modification des règlements des structures petite enfance, enfance, jeunesse.

Lecture de la délibération par son rapporteur, M. THIOLLIER. (voir délibération)

Délibération adoptée à l'unanimité.

3- Création d'un emploi permanent (catégorie A) – Budget Ville.

Lecture de la délibération par son rapporteur, M. GUICHARD. (voir délibération)

M. de SAINT SALVY aimerait que pour ce type de délibération un tableau global des effectifs leur soit communiqué.

M. le Maire rappelle qu'à chaque Comité Social Territorial (CST), auquel la minorité participe, ce tableau est fourni.

Une mise à jour est également communiquée tous les ans au dernier conseil municipal de l'année.

Délibération adoptée à la majorité absolue, 5 abstentions (M. Alain DORÉ, Mme Christine MAITZNER, M. Bruno de SAINT SALVY, Mme Stéphanie LUSSIGNOL-VOUGE, M. Yves LE LEUCH)

4- Création de 2 emplois à temps non complet – Budget crèche.

Lecture de la délibération par son rapporteur, M. GUICHARD. (voir délibération)

Délibération adoptée à la majorité absolue, 5 abstentions (M. Alain DORÉ, Mme Christine MAITZNER, M. Bruno de SAINT SALVY, Mme Stéphanie LUSSIGNOL-VOUGE, M. Yves LE LEUCH)

5- Réhabilitation des sanitaires publics communaux.

Lecture de la délibération par son rapporteur, M. LARIVIÈRE. (voir délibération)

Délibération adoptée à l'unanimité.

6- Amortissement des immobilisations.

Lecture de la délibération par son rapporteur, M. BRULÉ. (voir délibération)

M. Cyrille CARON s'est absenté au moment du vote de cette délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité.

7- Correction passif.

Lecture de la délibération par son rapporteur, M. BRULÉ. (voir délibération)

M. Cyrille CARON s'est absenté au moment du vote de cette délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité.

8- Décisions modificatives.

Lecture de la délibération par son rapporteur, M. BRULÉ. (voir délibération)

Délibération adoptée à la majorité absolue, 7 abstentions (M. Alain DORÉ, Mme Christine MAITZNER, M. Bruno de SAINT SALVY, Mme Stéphanie LUSSIGNOL-VOUGE, M. Yves LE LEUCH, Mme Valérie GANTHIER, M. Nicolas PALLIER).

9- Restructuration multi-accueil Les Bigorneaux.

Actualisation de l'autorisation de programme et des crédits de paiements.

Lecture de la délibération par son rapporteur, M. BRULÉ. (voir délibération)

Délibération adoptée à l'unanimité.

10-Contrat de mixité sociale 2023-2025 entre la Ville, l'Etat et Cap Atlantique – Adaptation des objectifs SRU - **REPORTÉE.**

11-Lancement de la procédure pour la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Lecture de la délibération par son rapporteur, M. HOGOMMAT. (voir délibération)

M. de SAINT SALVY se dit favorable à la révision du PLU qui 10 ans et souhaite connaître le calendrier prévisionnel des travaux ainsi que l'articulation par rapport au nouveau SCOT qui est prévu fin 2025.

Il souhaite également savoir comment seront organisés les travaux et comment sera associée l'opposition notamment en écho de l'article paru dans la presse.

Quelles sont les modalités de la mise à jour du SPR ?

Le groupe fait remarquer à M. le Maire, le manque de communication ciblée sur des sujets tel que le recul du trait de côte. Les risques et les enjeux spécifiques de la commune ne sont pas connus de la population.

M. le Maire indique que la révision du SCOT est justement ce qui amène la révision du PLU puisque la commune a l'obligation de se mettre en compatibilité.

Le SCOT sera voté potentiellement en décembre 2025, ce qui laisse le temps suffisant à la commune, en lançant la procédure dès à présent d'en tenir compte au prochain PLU. Ce timing permettra de s'inspirer du SCOT qui est en cours d'élaboration. L'objectif est donc un arrêt du futur PLU à fin 2026 pour une adoption au 1^{er} semestre 2027.

Le SPR (site patrimonial remarquable) fait partie d'un ensemble, il est intégré au PLU et sera également mis à jour.

Concernant la contribution de l'opposition, il y aura des réunions publiques, des commissions municipales spécifiques et des ateliers participatifs qui seront mis en place.

Quant au manque d'information de la population, des ateliers participatifs ont déjà eu lieu sur de nombreux sujets : place Jean Moulin, plan de mobilités, etc. Prochainement de nouveaux ateliers seront ouverts à la population concernant le plan de mobilité.

En 4 ans, une cinquantaine de réunions publiques ont été organisées par la municipalité.

Concernant le trait de côte, il y a aujourd'hui l'élaboration d'une stratégie locale de gestion intégré du trait de côte porté par Cap Atlantique, qui a donné lieu à des ateliers participatifs entre autres sur la commune du Pouliguen suivis une réunion de restitution.

Il y a également eu un groupe miroir dans lequel des concitoyens ont pu faire part de leur propre stratégie.

Un Comité partenarial réunit également toutes les associations environnementales du territoire au sein duquel ils sont informés de l'avancement de la stratégie.

Cette réflexion est extrêmement importante et prend du temps.

Dans le cadre de la révision du SCOT, 6 réunions publiques sont organisées sur le territoire.

La prochaine aura lieu le 26 novembre au Croisic avec pour sujet la gestion du trait de côte apportant à nouveau une information à tous sur les risques et enjeux de l'érosion

M. le Maire rappelle que ce n'est pas la commune qui a en charge la gestion du trait de côte mais que cela a été pris en charge par La Baule Guérande Agglo.

Concernant l'article, M. le Maire indique qu'il a répondu aux questions posées par le journaliste en tant que vice-président de Cap Atlantique La Baule Guérande Agglo et non en tant que maire de la commune du Pouliguen.

M. de SAINT SALVY ne fait pas de reproche sur le manque d'information ou la stratégie du trait de côte. Il s'interroge juste sur le résultat d'une consultation de la population sur le PLU alors qu'elle manque d'information sur le domaine de la gestion du trait de côte et les zones de débordements.

M. le Maire répond que l'étude de débordement des cours d'eau ainsi que la stratégie locale de gestion du trait de côte seront intégrées au SCOT et par conséquent dans le PLU qui sera comptable. Les Pouliguennais peuvent donc avoir une totale connaissance de ces sujets dès maintenant par toutes les procédures de concertation mises en place et pourront à nouveau se prononcer lors de la consultation publique du SCOT dès mars 2025. Ils seront donc intéressés par ces sujets bien avant le PLU arrêté.

Monsieur DORÉ revient sur la modification du SPR (Site patrimonial remarquable).

Selon lui il s'agit de deux procédures distinctes. Une procédure pour le PLU et une pour le SPR. Elles peuvent être traitées en même mais il s'agit de deux arrêtés différents.

Monsieur le Maire ne remet pas en cause le fait qu'il faille deux procédures distinctes à la Baule. Cela nécessitera potentiellement d'engager une procédure de révision propre selon l'importance du toilettage à effectuer sur le SPR.

Délibération adoptée à l'unanimité.

12-Approbation et signature – Avenant n°1 à la convention d'action foncière entre l'Etablissement Public Foncier de Loire-Atlantique et la Commune du Pouliguen – Avenue Llantwit Major.

Lecture de la délibération par son rapporteur, M. HOGOMMAT. (voir délibération)

M. DORÉ souhaite savoir s'il y a un plan d'aménagement urbain prévu sur ce périmètre.

M. HOGOMMAT répond que cela est prématuré. Cela sera envisagé lorsque la commune disposera d'une façade suffisamment importante.

M. le Maire précise que comme les communes voisines, il s'agit d'une veille foncière. La commune en a deux : le boulevard de l'Atlantique et le boulevard Llantwit Major. A terme, cela permet de réaliser des opérations.

M. le Maire souligne que l'EPF est un outil fondamental au service des collectivités.

M. DORÉ se pose la question avec cette approche à « l'opportunité » si au bout d'un certain nombre d'années, la commune ne dispose pas de la zone complète, que se passe-t-il ?

M. le Maire rappelle qu'il est tout à fait possible de réaliser un projet sur la ou les seules parcelles que la commune possède.

Mais la solution de portage donne la possibilité d'attendre d'éventuelles acquisitions supplémentaires.

Le souhait de la commune est de rester maître du foncier pour être en capacité d'orienter les opérateurs sur ce que la commune veut.

M. CARON ajoute que les locaux pourraient avec peu d'aménagements et peu de frais devenir des logements saisonniers.

M. le Maire confirme que pendant la durée du portage, ils peuvent être aménagés et utilisés.

Ainsi, cela a permis de dégager plus d'une vingtaine de logements saisonniers.

M. HOGOMMAT ajoute que l'EPF prend en charge, sur la durée du portage, les impôts fonciers, les assurances et les frais financiers. Ce qui n'est pas négligeable sur 12 ans.

M. DORÉ rappelle que l'inspecteur des domaines indique que la maison nécessite de nombreux travaux et remise aux normes. Cela paraît donc compliqué d'y mettre des saisonniers.

M. le Maire indique que les travaux d'aménagement dans les deux maisons acquises par la commune, boulevard de l'Atlantique, recevant des saisonniers, ont été réalisés en régie par les services techniques de la commune. Les coûts ont été très faibles dans la mesure où il s'agit de rendre habitable les lieux.

M. le Maire ne prend pas part au vote de cette délibération.

Délibération adoptée à la majorité absolue, 7 contre (M. Alain DORÉ, Mme Christine MAITZNER, M. Bruno de SAINT SALVY, Mme Stéphanie LUSSIGNOL-VOUGE, M. Yves LE LEUCH, Mme Valérie GANTHIER, M. Nicolas PALLIER).

13-CAP ATLANTIQUE : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public des équipements aquatiques pour l'exercice 2023.

Lecture de la délibération par son rapporteur, M. DOUNONT. (voir délibération)

Les membres du conseil municipal ont pris acte de la délibération.

14-CAP ATLANTIQUE : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des DECHETS pour l'exercice 2023.

Lecture de la délibération par son rapporteur, Mme LE HÉNO. (voir délibération)

Les membres du conseil municipal ont pris acte de la délibération.

15-CAP ATLANTIQUE : Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau, de l'assainissement collectif et non collectif pour l'exercice 2023.

Lecture de la délibération par son rapporteur, Mme LE HÉNO. (voir délibération)

Les membres du conseil municipal ont pris acte de la délibération.

Décisions du Maire

Voir annexe

Question orale

Question orale des élus du groupe « Ensemble pour le Pouliguen » :

« Des travaux de transformation du rond-point de la gare ont été entrepris depuis plus d'un an. L'achèvement, initialement annoncé avant l'été 2024, avait été repoussé à l'automne. Pouvez-vous nous indiquer la date de fin des travaux et le coût total de ce réaménagement. »

Réponse de M. le Maire :

« En ce qui concerne le délai, et j'en conviens parfaitement, si celui-ci se justifie, nous pouvons en donner une explication à l'instar de ce que nous avons déjà précisé en commission.

Tout d'abord, La Baule Guérande Agglomération a effectué après diagnostic une refonte complète de 800 mètres de réseau d'adduction, bien qu'initialement non déclarée dans les DICT. Celui-ci a permis d'améliorer significativement la qualité de l'infrastructure pour l'ensemble des concitoyens (ces travaux étaient donc nécessaires et se sont déroulés sur 3 mois en décalant avec la coupure estivale des travaux).

A cela, s'est ajoutée la demande complémentaire du déplacement du compteur qui a entraîné un renforcement complémentaire de GRDF par la réparation d'une conduite de distribution (gros volume) – plusieurs années de retard et plus de cinq mois d'intervention conjointe avec ENEDIS.

Enfin, et là je ne vous apprends rien, tous les chantiers ont subi d'importants retards au premier semestre de l'année 2024 en raison de conditions météorologiques défavorables.

Ensuite, le Giratoire bien que non terminé a été opérationnel et qualitatif tout l'été. Il a participé également au fait de conserver la labellisation 3 fleurs qui nous a été remise la semaine dernière.

En réalité, ces imprévus sont loin d'être du temps perdu puisqu'ils ont eu pour objet d'apporter des améliorations bénéfiques aux infrastructures des réseaux au profit des Pouliguennais et nous éviteront, je l'espère, d'avoir à reprendre la voirie en raison de réseaux défailants.

Pour le coût, les interventions sur les réseaux ont été portés par les concessionnaires ou par l'intercommunalité au titre de ses compétences. Cela fait partie des 845 000€ de dépenses de réseau de CAP A sur le Pouliguen en 2024. Je vous précise les aspects non pris en compte car imputés à nos partenaires (ENEDIS, GRDF, CAPA, ...)

- . Renforcement ENEDIS
- . Remplacement de Réseau Gaz - GRDF
- . Renforcement d'Adduction CAPA
- . Dévoiement UE / Sous giratoire - CAPA

Pour l'aménagement communal, les phases du projet comprennent pour une livraison définitive au premier trimestre 2025 sauf intempéries :

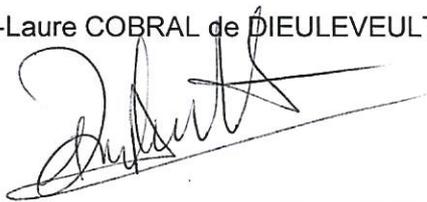
1. Conception de l'Aménagement du Giratoire
2. Réalisation du Phare - Matériel - Commande 2023
3. Aménagement des Espaces Verts
4. Aménagement Extérieur - Voirie

Le coût Opération Globale est de 92 293.15 € (84 378€ HT avant) moins la subvention Amendes de police de 23 000 € ce qui représente un **Montant Net de l'Opération : 69 293.15 €** pour une surface traitée (incluant voirie) de 4100 m² et une surface Espaces Verts du Giratoire de 1050 m². »

L'ordre du jour étant clos la séance est levée à 21h08.

La secrétaire de séance,

Anne-Laure COBRAL de DIEULEVEULT



Le Maire,

Norbert SAMAMA

La vidéo de ce conseil municipal est disponible sur le site de la commune
<https://www.lepouliguen.fr/votre-mairie/le-conseil-municipal/les-seances-du-conseil/>

Ci-dessous les découpages vous permettant de revenir sur les différents moments du conseil municipal :

Délibération 1 : (0 :00 – 5 :25)

Délibération 2 : (5 :26 – 11 :40)

Délibération 3 : (11 :41 – 16 :26)

Délibération 4 : (16 :27 – 20 :08)

Délibération 5 : (20 :08 – 24 :21)

Délibération 6 : (24 :22 – 26 :44)

Délibération 7 : (26 :45 – 28 :55)

Délibération 8 : (28 :56 – 37 :09)

Délibération 9 : (37 :10 – 40 :04)

Délibération 11 : (40 :05 – 1 :13 :38)

Délibération 12 : (1 :13 :39 – 1 :34 :50)

Délibération 13 : (1 :34 :51 – 1 :38 :35)

Délibération 14 : (1 :38 :36 – 1 :44 :16)

Délibération 15 : (1 :44 :17 – 1 :47 :10)

Décisions du Maire : (1 :47 :35 – 1 :49 :05)

Question orale : (1 :49 :06 – 1 :55 :54)